



Code d'éthique

Focus et portée

L'orientation de la revue accorde une attention préférentielle à la langue arabe et aux thèmes des études arabes en al-Andalus et au Maghreb, non seulement du passé mais aussi du présent. De même, il est ouvert aux autres questions de points de l'arabité et ceux concernant l'Afrique du Nord, bien qu'ils aient une relation tangentielle avec la langue arabe, sans négliger les problèmes des études arabes proche-orientales.

C'est une revue à la périodicité annuelle.

Politiques éditoriales

Politique générale de publication

Al-Andalus Magreb ne publie que des articles scientifiques originaux sur des sujets conformes à l'objectif et à la portée de la revue, rédigés en anglais, français, espagnol, arabe, italien, catalan et portugais.

Tous les articles publiés dans la revue doivent faire l'objet d'un processus d'évaluation préalable par le comité de rédaction, suivi d'un examen par les pairs en aveugle.

De même, tous les articles soumis pour publication feront l'objet d'un examen anti-plagiat.

Al-Andalus Magreb est une revue électronique en accès libre, ce qui signifie que tous les articles publiés dans la revue seront librement disponibles en ligne. Les utilisateurs du journal pourront lire, télécharger et imprimer librement les travaux dans tous les formats de publication disponibles.

Ce travail est publié sous une licence de [Creative Commons Reconocimiento-NoComercial-SinObraDerivada 4.0 Internacional](#)



Al-Andalus Magreb ne demandera pas d'argent aux auteurs qui publient dans la revue. En revanche, ces auteurs ne recevront en aucun cas une rémunération pour la publication de leurs articles.

Financement et publicité.

Le financement des coûts impliqués dans la production d'*Al-Andalus Magreb* est de la responsabilité de l'Université de Cadix, ainsi que d'éventuelles contributions de sponsors

externes, ce qui ne peut impliquer aucun type d'influence ou d'imposition sur son orientation.

Al-Andalus Magreb n'inclut pas de publicité, ni commerciale ni gouvernementale, d'aucun pays.

Propriété intellectuelle et droits de publication

La propriété intellectuelle des originaux correspond aux auteurs, et les droits d'édition et de publication à l'Editorial UCA, de l'Université de Cadix.

Les articles publiés dans la revue peuvent être librement utilisés à des fins éducatives et scientifiques, pour autant que leur auteur et leur origine soient correctement cités. L'utilisation ou la reproduction des images n'est pas autorisée sans l'accord exprès des auteurs ou de leurs héritiers.

Protocole d'interopérabilité

AAM utilise le protocole d'interopérabilité OAI-PMH et son adresse d'accès est <https://revistas.uca.es/index.php/aam/oai>

Processus de révision par les pairs

A la réception d'un article, la revue accusera réception des originaux envoyés par les auteurs.

Le comité de rédaction examinera les propositions et pourra rejeter un article, sans qu'il soit nécessaire de l'évaluer, s'il estime qu'il ne répond pas aux normes, tant sur le plan de la forme que du contenu, ou qu'il ne correspond pas au profil thématique de la publication.

Après cette analyse préalable, tous les articles seront soumis à un processus d'évaluation externe selon le système "par les pairs" et "en double aveugle", auquel participeront deux évaluateurs, et un troisième sera appelé si nécessaire. Les évaluateurs seront des chercheurs dont le prestige est reconnu et qui sont des spécialistes du domaine. L'anonymat de l'auteur et des réviseurs sera préservé ; toutefois, les listes des réviseurs externes qui ont collaboré avec la revue au cours des années précédentes seront publiées périodiquement, avec leur autorisation personnelle.

Les évaluateurs externes enverront à la revue, dûment complété, le formulaire d'évaluation correspondant.

Une fois le processus d'évaluation terminé, les auteurs seront informés de l'acceptation ou du rejet définitif de l'article.

Chaque article publié indiquera les dates de réception et d'approbation de l'article.

Le comité de rédaction décidera, en tenant compte des évaluations externes, de la publication ou du rejet de chaque article.

Code d'éthique et bonnes pratiques éditoriales

Al-Andalus Magreb maintient une politique précise sur les bonnes pratiques et les conflits d'intérêts potentiels qui affectent à la fois les auteurs et les évaluateurs. Les premiers, lorsqu'ils envoient leur travail pour évaluation, doivent joindre une lettre indiquant explicitement qu'il s'agit d'une recherche originale, qu'elle n'a pas été publiée auparavant, ni dans une autre langue, et qu'elle n'est pas en phase d'évaluation dans d'autres revues. Les évaluateurs, quant à eux, agiront selon les critères d'objectivité, d'impartialité, de confidentialité, de respect et de célérité. Si tel est le cas, ils informeront la Direction de la revue de tout conflit d'intérêts pouvant survenir.

L'équipe éditoriale d'*Al-Andalus Magreb*, comprenant que toutes les revues scientifiques doivent veiller à ce que la diffusion et le transfert des connaissances se fassent d'une manière qui garantisse la rigueur et la qualité scientifiques, en maintenant les normes éthiques les plus élevées, adhère au Code de conduite pour les éditeurs de revues scientifiques établi par le Comité d'éthique de la publication ([COPE: Committee on Publication Ethics](#)).

Voici les responsabilités et les normes éthiques qui s'appliqueront à chacun des acteurs impliqués dans le processus éditorial.

Responsabilités et engagements des éditeurs

1. Associées aux politiques de la revue.

L'équipe éditoriale est chargée de garantir l'intégrité du processus éditorial dans tous ses aspects, ainsi que de maintenir la traçabilité et l'enregistrement de tous ses processus.

Il est responsable du maintien des politiques de la revue, des relations avec les auteurs, les réviseurs et les institutions externes, ainsi que de l'utilisation des moyens de publication et de la conservation des œuvres publiées.

2. Processus d'admission, sélection et examen des articles.

L'équipe éditoriale est responsable de l'évaluation initiale des articles soumis pour publication, en s'assurant qu'ils sont conformes aux directives de publication de la revue.

L'équipe éditoriale est tenue de traiter tous les articles soumis pour publication avec diligence, objectivité et impartialité.

Dans tous les cas, il maintiendra une impartialité et une objectivité totales dans les décisions associées au processus éditorial, en identifiant et en gérant les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir dans ce processus.

Il est responsable de la sélection et de l'évaluation des évaluateurs, qui doivent dans tous les cas être des chercheurs au prestige reconnu, et répartit entre eux les articles à évaluer en fonction de leurs domaines de travail spécifiques.

Une fois que les articles ont été envoyés pour examen par les pairs et que les rapports des examinateurs ont été reçus, l'équipe éditoriale est chargée de décider de la publication ou non d'un article.

3. Confidentialité

Dans tous les cas, l'équipe éditoriale est tenue de préserver la confidentialité de tous les articles soumis, de la soumission à la date de publication, et ne peut en aucun cas utiliser les éléments de ces articles pour ses propres recherches sans l'autorisation expresse des auteurs.

4. Gestion des conflits et des plaintes

L'équipe éditoriale sera chargée de traiter toute réclamation ou tout litige qui pourrait survenir en rapport avec la publication ou la non-publication d'un article ou après la publication d'un article.

Responsabilités et engagements des auteurs

1. La qualité des travaux soumis

Les articles à soumettre pour publication dans *Al-Andalus Magreb* doivent uniquement être des articles de recherche pertinents dans le cadre et le champ de publication de la revue.

2. Originalité du travail et des sources

Les auteurs doivent s'engager à ne soumettre que des travaux originaux, qui n'ont pas été publiés précédemment, y compris dans une autre langue, et qui ne sont pas en cours d'examen par d'autres revues.

Toute donnée ou travail antérieur à la soumission qui a servi de base ou a été déterminant dans la définition et la rédaction de l'article doit être identifié et cité conformément aux directives de publication de la revue.

3. Auteur.

La paternité de l'article doit être clairement identifiée et, en cas de copaternité, les personnes qui n'ont pas contribué de manière significative à la préparation, à la rédaction ou à l'interprétation des travaux associés à la publication ne peuvent y figurer. Dans tous les cas, le degré de participation de chaque co-auteur doit être identifié.

4. Le financement.

Les auteurs doivent fournir des informations sur les sources de financement de leurs travaux et identifier tout conflit d'intérêt éventuel pour leur publication.

5. Erreurs.

Si l'auteur détecte une erreur grave dans son travail, aussi bien pendant le processus de publication qu'après la publication, il sera tenu d'en informer

immédiatement la revue, en collaborant dans tous les cas à la modification de l'article, ou au retrait ou à la publication d'une correction ou d'une rétractation le cas échéant.

Responsabilités et engagements des évaluateurs

1. Responsabilités des examinateurs

L'obligation fondamentale d'un examinateur est de collaborer avec le comité éditorial de la revue dans la sélection des articles à publier.

De même, ils doivent collaborer à la correction et à l'amélioration des articles qui, tout en étant intéressants pour la publication, présentent des lacunes ou des erreurs qui peuvent être détectées par l'examinateur.

2. Diligence

Avant le début du processus d'évaluation proprement dit, et après une première évaluation, les évaluateurs qui ne s'estiment pas compétents pour corriger adéquatement un article ou qui détectent un éventuel conflit d'intérêts doivent en informer l'équipe éditoriale et se retirer de l'évaluation.

Les évaluateurs doivent respecter le délai fixé pour l'évaluation d'un article, en informant l'équipe éditoriale de leur incapacité à entreprendre l'évaluation en temps et en forme si tel est le cas, et en s'engageant à ne retarder le processus en aucun cas pour des raisons injustifiées.

3. Confidentialité

Les évaluateurs doivent maintenir une confidentialité absolue tout au long du processus d'évaluation par rapport au travail évalué.

De même, ils s'engagent à n'échanger des informations sur le processus qu'avec l'équipe éditoriale et à travers les canaux établis qui permettent de maintenir l'intégrité et la traçabilité du processus éditorial.

4. Objectivité

Ils doivent maintenir une objectivité absolue dans l'évaluation des articles, en excluant les opinions personnelles de leur évaluation et en argumentant les corrections proposées avec des critères scientifiques.

5. Conflit d'intérêts

Les évaluateurs s'engagent à ne pas participer au processus d'évaluation et à informer l'équipe de rédaction de tout conflit d'intérêts pouvant exister avec l'auteur d'un article proposé pour évaluation. Cela inclut les liens personnels, les relations de concurrence dans les tâches de recherche ou la collaboration professionnelle.

Ils s'engagent à n'utiliser aucune information recueillie dans un travail évalué pour leurs propres recherches jusqu'à la publication finale de celui-ci, en respectant par

la suite le code d'éthique exigé des autres auteurs en termes d'identification et de citation des sources.